



FICHE PRATIQUE

INCLURE, CONCERTER, DIALOGUER... KÉSAKO ?

FÉVRIER 2022

PRÉSENTÉ ET RÉDIGÉ PAR
BIOMASSE NORMANDIE





INTRODUCTION

Grand enjeu du développement de la méthanisation en France et en Normandie, l'acceptabilité sociale repose en partie sur une meilleure considération des territoires et des populations. D'un côté, cette acceptabilité dépend de la performance et de la fiabilité de la filière elle-même. C'est-à-dire de sa capacité à répondre aux critères techniques, économiques, réglementaires et environnementaux. De l'autre côté, à l'échelle des projets, au niveau local, l'acceptabilité sociale est facilitée par ce qu'on appelle « le dialogue territorial ». **Mais comment mettre en place ce dialogue territorial ?** Informer les acteurs locaux sur un projet de méthanisation est une chose nécessaire et de plus en plus répandue... mais cela ne suffit pas pour construire les conditions du dialogue et de l'acceptabilité sociale. Le dialogue territorial, c'est également l'inclusion des acteurs locaux à travers un échange, une écoute, une concertation. Cependant, ce sont des pratiques qui demandent des compétences spécifiques et une compréhension des enjeux de la participation. Il convient donc de se demander quels sont les principes, bénéfiques et limites de la concertation.



DE QUOI PARLE-T-ON ?

DÉFINITION

« [La concertation, ce sont] les processus qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels aux processus de décision sur le développement durable. Entrent dans son champ les consultations, enquêtes publiques, instructions mixtes, débats publics, conférences de citoyens, négociations associées aux processus de décision, dispositifs de discussion électronique, etc » (Mermet, 2008).



Pour que le dialogue territorial et la concertation des acteurs locaux autour d'un projet de méthanisation soient efficaces, il est important de s'éloigner de la logique **DÉCIDER-DÉFENDRE-CONVAINCRE** × pour se rapprocher de la logique **INFORMER-CONSULTER-CONCERTE** ☑ qui place la prise de décisions après avoir associé les acteurs locaux (riverains, élus locaux, associations).

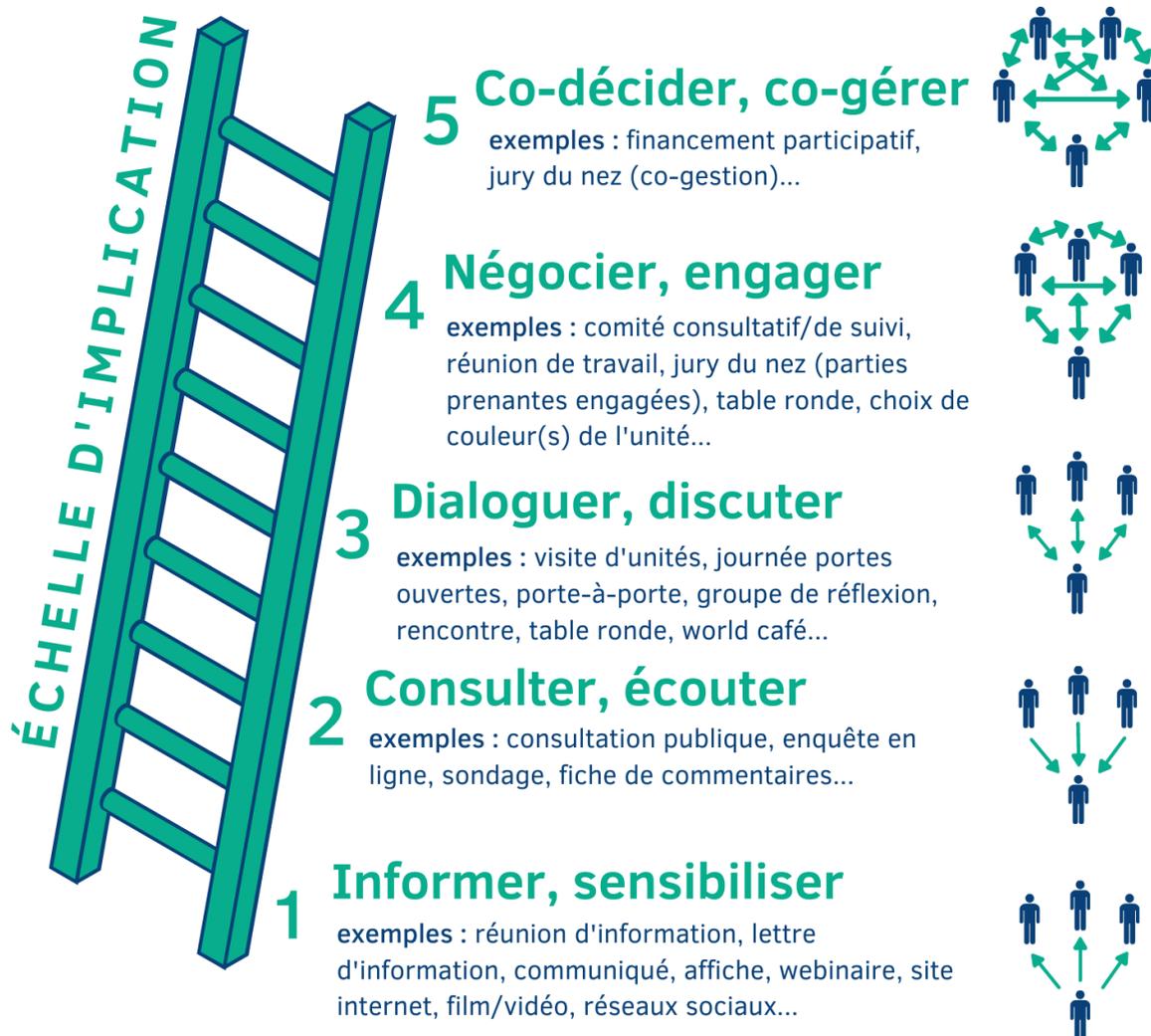


COMMENT CONCERTER LES ACTEURS LOCAUX ?

Il y a différentes façons d'engager les acteurs locaux (les riverains, les élus locaux, les associations, mais aussi parfois les acteurs socio-économiques). Qui, comment et quand associer ces acteurs va déterminer la gouvernance territoriale autour des projets, ce qui influence l'acceptabilité sociale. Mais les démarches participatives peuvent être complexes à bien des égards... il faut réussir à mobiliser les acteurs locaux et donc solliciter de leur temps, préparer et cadrer les réunions, animer les échanges, etc. Il est fortement conseillé de se faire accompagner dans la mise en place de ces démarches, que ce soit par des :

- **élus locaux**, pour légitimer le processus, faciliter les échanges, s'inscrire dans une logique de territoire
- **acteurs du Métha'Normandie**, pour se former et recevoir des conseils et expertises sur les sujets liés à la méthanisation.
- **professionnels de l'animation de débats, de la communication et de la concertation**, pour être accompagné et conseillé dans la mise en œuvre d'une démarche participative.

L'échelle d'implication (ou de participation), ci-dessous, illustre les formes que peuvent prendre les démarches d'inclusion et de concertation des acteurs locaux, concrètement, autour d'un projet de méthanisation. À noter que plus l'implication des acteurs locaux est forte, plus l'acceptabilité sociale des projets est favorisée.





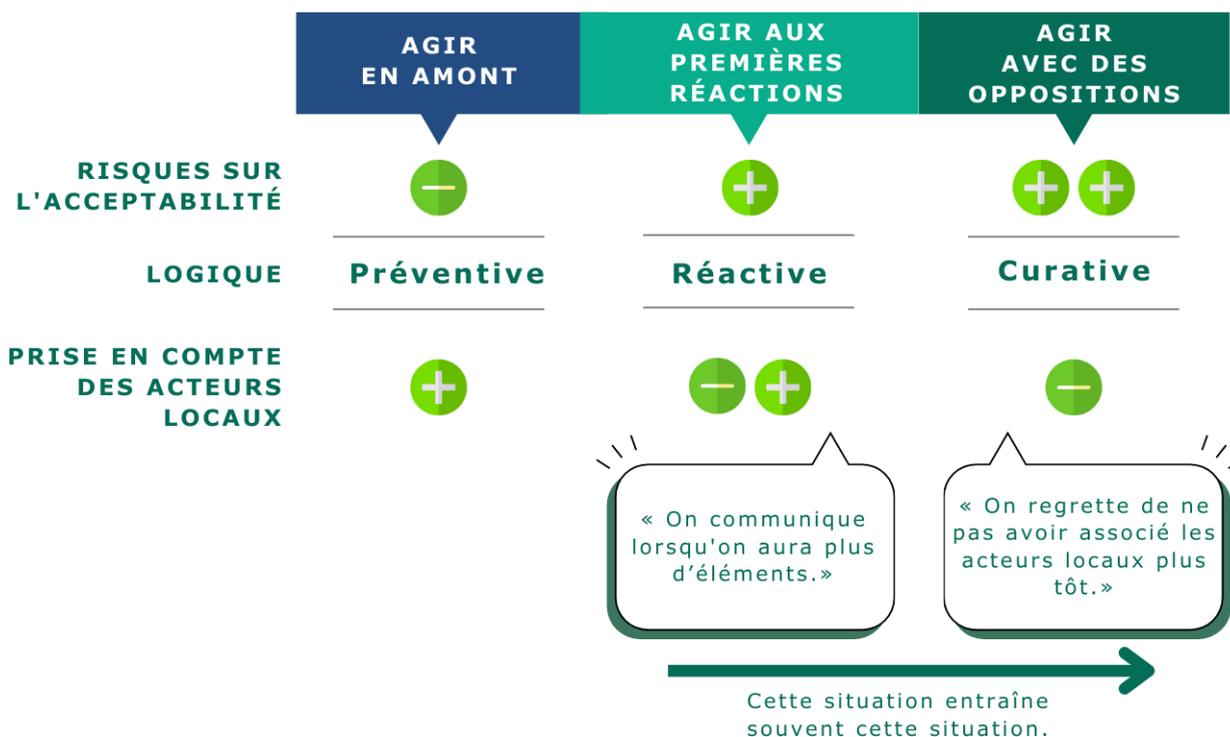
QUAND INCLURE ET CONCERTER ?

L'ADEME préconise d'informer et d'associer les parties prenantes **le plus en amont possible** du montage d'un projet de méthanisation. L'idée est de se lancer dans l'information et la concertation des acteurs locaux **avant les démarches administratives** (ICPE, permis de construire, agrément sanitaire, demandes de subventions). **Mais quels sont les bénéfices d'un tel timing d'anticipation ?**

AGIR EN AMONT EST LA MEILLEURE DES OPTIONS :

Parce que la participation des acteurs locaux doit être utile au projet et aider à sa bonification. Pour cela, il est recommandé d'associer les parties prenantes lorsque des « options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence » (Convention d'Aarhus, 1998). Autrement dit, il doit y avoir des marges de manœuvre pour les participants. D'un côté, cela permet de créer de la confiance. De l'autre côté, cela permet d'identifier les contraintes et souhaits des acteurs locaux, avant de construire son projet, de telle façon à s'assurer que le projet soit intégré aux territoires... limitant ainsi les risques d'oppositions.

Parce qu'une concertation efficace suit une logique préventive. La consultation et la concertation des acteurs locaux ne sont pas toujours perçues comme nécessaires à l'instant t. D'ailleurs, la réglementation ne l'impose pas à tous les projets. Pourtant, il est beaucoup plus facile d'associer les acteurs locaux très en amont, de façon volontaire : à ce moment, les porteurs de projets démontrent leur volonté de prendre en considération les populations et territoires avant de ficeler leurs projets. Attendre les premiers signaux de contestations pour agir (logique réactive ou curative) risque de compliquer la démarche participative... car comme le dit un dicton célèbre : mieux vaut prévenir que guérir.





CONCERTER, OUI. MAIS SUR QUOI ?

Une des questions que peuvent se poser les porteurs de projets de méthanisation qui se lancent dans le dialogue territorial est : **quel(s) sujet(s) aborder avec les acteurs locaux ?** Au-delà des enjeux et des principes de la méthanisation, il y a souvent des sujets d'intérêt et des thématiques qui suscitent l'inquiétude, voire qui déclenchent des oppositions. Lors des démarches de dialogue territorial (information et concertation des acteurs locaux), il est important de les aborder pour pouvoir écouter les craintes et apporter des réponses ou des solutions.



Les transports

L'approvisionnement et la gestion d'une unité de méthanisation génèrent du transport plus ou moins important selon la taille du projet. Il convient d'informer les acteurs locaux du nombre de passages de camions par jour qui sera occasionné mais aussi et surtout d'expliquer comment cette logistique est toujours optimisée pour réduire les distances et limiter les nuisances et impacts environnementaux.

Il est également recommandé aux porteurs de projets d'associer les riverains et élus locaux pour discuter des aménagements à faire, des horaires de circulation adaptés ou des limites et contraintes à respecter à ce sujet. C'est d'ailleurs une piste intéressante pour associer les différentes parties prenantes à travers un exercice de concertation.



Les odeurs

Les risques d'odeurs autour d'une unité de méthanisation sont une inquiétude qui revient régulièrement. Pourtant, le procédé de méthanisation n'émet pas ou peu d'odeurs. Les risques surviennent plutôt en amont du procédé, lors de l'acheminement des matières, du stockage, du déchargement ou du chargement avant la méthanisation. Toutefois, il ne faut pas se contenter de dire qu'il n'y aura pas d'odeurs mais expliquer comment prévenir et corriger les problèmes s'ils surviennent. Dans son guide « informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation », l'ADEME met en avant la possibilité de mettre en place un jury du nez pour prévenir des odeurs. Il est également possible de présenter des échantillons de matières lors de réunions ou encore de faire visiter des unités en fonctionnement.



Les avantages et inconvénients

La perception des avantages et des inconvénients joue un rôle déterminant pour atteindre l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation. Communiquer sur les avantages des projets de méthanisation mais aussi sur les inconvénients et la façon de les gérer/aborder est primordial. L'implantation d'un projet de méthanisation a de nombreux avantages (*économie locale, création d'emploi, contribution à la transition énergétique et climatique, remplacement des engrais chimiques, possibles synergies locales avec des partenaires...*). Cependant, la méthanisation peut aussi susciter des inquiétudes et les acteurs locaux peuvent percevoir des inconvénients à son développement (*risques d'odeurs, transport engendré, risques d'accidents...*). Lors du dialogue territorial, il convient d'écouter les craintes de ces acteurs. La documentation autour de la méthanisation permet déjà de répondre à une bonne partie d'entre elles. Pour le reste, il s'agira de trouver une solution adaptée (**exemple** : concerter les acteurs locaux pour identifier les meilleures routes et horaires pour réduire les risques liés au transport engendré par l'apport de matières organiques qui alimentent le méthaniseur).



L'intégration paysagère

L'intégration paysagère est une problématique très répandue pour les projets éoliens mais revient également pour les projets de méthanisation. Il est préconisé d'associer les acteurs locaux et si possible un professionnel pour trouver des solutions adaptées (exemple : choix de la couleur de l'unité, choix de la couverture végétale...).



L'emplacement

L'emplacement de l'unité de méthanisation est un choix déterminant au regard de l'acceptabilité sociale. Tout comme pour l'intégration paysagère, il est recommandé d'associer les acteurs locaux. Qui plus est, selon les territoires, la concentration géographique des projets peut rendre la participation des populations locales d'autant plus importante. En effet, plus les projets sont proches les uns des autres, plus l'acceptabilité est fragilisée.



La valeur immobilière

La méthanisation est parfois accusée d'avoir un impact sur la valeur immobilière des résidences alentour. Il est recommandé de ne pas passer ce sujet sous silence et d'expliquer les risques. L'ADEME nous rappelle dans son guide « informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation » qu'un projet qui ne génère pas de nuisances n'a, *a priori*, aucune raison d'avoir un impact sur la valeur des biens immobiliers. Cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne les unités de méthanisation adossées à une exploitation agricole, la méthanisation étant alors le prolongement de l'activité agricole.



La réglementation dédiée et la maîtrise technique



Lors des échanges avec les acteurs locaux, la question de la réglementation qui s'applique à l'unité de méthanisation est à expliquer. Le régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) auquel sont soumises les installations de méthanisation est un garant de la gestion des risques environnementaux. Les porteurs de projets sont, en effet, dans l'obligation de respecter des prescriptions pour s'assurer de la maîtrise technique de l'unité et de la bonne gestion des risques. Cette réglementation évolue et se renforce régulièrement et concourt à l'acceptabilité sociale de la filière.



Autres sujets

D'autres thématiques peuvent avoir une importance dans les échanges : retour au sol du digestat, émissions de gaz à effet de serre, pollution des sols et de l'eau, impact des CIVEs, concurrence avec l'alimentaire, risques d'explosion...

SOURCES

Pour en savoir plus sur ces thématiques :

- Guide « Informer et Dialoguer autour d'un projet de méthanisation » (ADEME)
- FAQ « La méthanisation en 10 questions » (ADEME)
- Guide « Méthanisation et Dialogue territorial » (CERDD)
- Fiche « L'acceptabilité sociale, késako ? » (Biomasse Normandie)
- Site d'informations → www.infometha.org
- Site du Métha'Normandie → www.methanormandie.fr



LES 5 GRANDS ATOUTS DE LA CONCERTATION AUTOUR DES PROJETS DE METHANISATION

Les avantages de la concertation et du dialogue sont parfois difficiles à percevoir, du fait que le gain potentiel peut être abstrait et intangible (confiance, oppositions évitées...), tandis que les efforts eux sont facilement perceptibles. Pourtant, s'engager dans ces démarches en amont des projets peut permettre d'éviter de perdre du temps à faire face aux oppositions, qui peuvent ralentir les dossiers de plusieurs années. **Mais alors, quels sont les bénéfices de cette démarche participative ?**



LA SENSIBILISATION À LA MÉTHANISATION

Au travers d'échanges, les participants à la concertation vont s'acculturer aux différents enjeux, principes, bénéfices et limites de la méthanisation. Les thématiques abordées (digestat, réglementation ICPE, intrants, etc.) vont leur permettre d'acquérir des connaissances. Dans le meilleur des cas, cela peut même permettre de répondre aux idées reçues.



L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES DÉCISIONS

La concertation vise, notamment, à faire ressortir des éléments d'information auxquels les porteurs de projets n'auraient pas forcément pensé. Ces informations, apportées par les différents acteurs locaux qui participent à la démarche, vont permettre de faire émerger des propositions alternatives et des axes d'amélioration... en d'autres termes : bonifier les projets.



LA PRISE EN COMPTE DES TERRITOIRES ET DES POPULATIONS

Selon leurs dimensions, les projets de méthanisation ont un impact plus ou moins important sur la vie d'un territoire. La concertation permet de prendre en compte les souhaits et contraintes des territoires et des populations. En conséquence, les projets s'adaptent mieux et s'intègrent localement.



L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'INFORMATION

Le dialogue entre les porteurs de projets et les acteurs locaux permet de créer du lien et de favoriser la transparence autour des paramètres et des décisions relatives aux projets. La concertation permet aux porteurs de projets de bien présenter et expliquer leurs projets tandis que les acteurs locaux peuvent eux partager les enjeux qui leur sont propres : gagnant-gagnant.



L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

L'acceptabilité sociale des projets de méthanisation est certainement le bénéfice le plus important de tous. Le dialogue et la concertation, en impliquant les acteurs locaux afin de faire émerger un projet qui tient compte des spécificités du territoire, favorisent cette acceptabilité et l'intégration territoriale des projets.



ATTENTION ! La concertation ne permet ni d'effacer toutes les tensions et les désaccords, ni de mettre en application toutes les propositions ou encore de capter l'ensemble des discussions. C'est un processus qui permet d'éclairer la prise de décisions et d'aboutir à un projet plus cohérent au niveau local. Enfin, le dialogue et la concertation ne doivent pas se limiter à l'amont des projets mais se maintenir tout au long du développement des projets.



CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DU DIALOGUE TERRITORIAL EN NORMANDIE

Ils financent les démarches



Ils forment et accompagnent



BIOMASSE
NORMANDIE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE

PROFESSIONNELS DE LA
COMMUNICATION ET DE
LA CONCERTATION

Ils développent des projets citoyens et le financement participatif



Ils sensibilisent ou orientent vers les acteurs pertinents



DRAAF
Normandie

